

## Portail des concours

Tous les concours de la fonction publique hospitalière

### Moniteur éducateur

#### Informations sur le concours

Publié le :	18-05-2026
Filière :	Filière socio-éducative
Catégorie :	B
Type(s) de concours :	Sur titres
Voie(s) d'accès :	Interne, Externe, 3 ème voie
Nombre de postes offerts par l'établissement :	12
Adresse d'envoi email des candidatures :	organisation-concours@cg974.fr
Date du concours :	12-10-2026
A propos du poste :	

Un concours sur titre est ouvert au titre de l'année 2026, en vue du recrutement de 12 moniteurs éducateurs de la Fonction Publique Hospitalière, pour les Foyers de l'Enfance du Département de La Réunion.

Les postes à pourvoir se répartissent comme suit :

- Foyer de l'Enfance Nord-Est : 6 postes
- Foyer de l'Enfance de Terre Rouge : 6 postes

Les candidats devront indiquer dans leur dossier de candidature l'ordre de préférence quant à leur affectation éventuelle.

#### Informations sur l'établissement

Nom :	Conseil Départemental de La Réunion
Ville :	97400 Saint-Denis
Site Web :	<a href="https://www.departement974.fr">https://www.departement974.fr</a>

#### Pour candidater

Date limite de candidature :	17-07-2026
Conditions de candidature :	

Rappel des conditions générales d'accès à la fonction publique

être français ou citoyen de l'espace économique européen (EEE) ou suisse

ne pas être déchu de ses droits civiques  
ne pas être privé de ses droits électoraux en France ou dans son pays d'origine  
ne pas avoir fait l'objet de condamnations inscrites au bulletin n°2 du casier judiciaire  
être physiquement apte à exercer ses fonctions

Conditions spécifiques d'accès au concours sur titre de moniteur éducateur de la fonction publique hospitalière (Décret n° 2014-101 du 4 février 2014 portant statut particulier du corps des assistants socio-éducatifs de la fonction publique hospitalière) ouvert aux candidats titulaires des diplômes ou titres indiqués ci-après :

Diplôme d'État de moniteur éducatif ou diplôme équivalent dans les conditions prévues par le décret du 13 février 2007

Le Département de La Réunion, organisateur du concours, n'est pas compétent pour statuer sur les équivalences de diplômes ou qualifications. Les candidats qui ne sont pas titulaires du diplôme, mentionné ci-dessus mais justifient des qualifications au moins équivalentes attestées :

par un diplôme ou un autre titre de formation délivré en France, dans un autre État membre de la Communauté européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen,  
par tout autre diplôme ou titre sanctionnant une formation ou par toute attestation prouvant que le candidat a accompli avec succès un cycle d'études au moins équivalent à celui sanctionné par le diplôme requis,  
par leur expérience professionnelle

doivent présenter une demande d'équivalence auprès de la commission régionale prévue à cet effet, en vue d'obtenir, le cas échéant, la reconnaissance d'équivalence nécessaire à la prise en compte de leur candidature. Les coordonnées de cette commission vous seront communiquées sur demande.

Pièces à fournir :

Le dossier de candidature est composé de :

- La notice individuelle d'inscription complétée, datée et signée
- Le formulaire « DECLARATION SUR L'HONNEUR » dûment rempli, daté et signé
- L'accusé de réception rempli
- Un curriculum vitae détaillé indiquant les formations que vous avez suivies, les emplois que vous avez occupés, les stages effectués et, le cas échéant, la nature des activités et travaux que vous avez réalisés ou auxquels vous avez pris part
- Les titres de formation, certification et équivalence dont vous êtes titulaire ou une copie conforme de ces documents
- ou, le cas échéant, la preuve du dépôt d'une demande d'équivalence auprès de la commission compétente, étant précisé que ledit titre équivalent devra impérativement être produit au plus tard le 26/06/2026.
- Une photocopie du livret de famille ou, d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité française ou de ressortissant de l'un des États membres de l'Union Européenne ou passeport)
- Le cas échéant, un état signalétique des services publics (état de services) accompagné de la fiche de poste occupé
- L'extrait du casier judiciaire n°3 ou le cas échéant un justificatif de cette demande
- Tout document permettant au jury d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat : état des services publics (cf imprimé joint) accompagné des fiches de poste occupées, rapport sur la manière de servir dans les différents établissements où le candidat a été appelé à exercer ses fonctions, attestations de formation, de stage...
- Une lettre de motivation dans laquelle vous exprimerez notamment votre point de vue sur les problématiques liées à l'enfance et dans laquelle vous valoriserez les savoirs faire et être que vous estimez pouvoir mettre au service des missions à exercer au sein d'un Foyer de l'Enfance

- Tout document que vous jugerez utile de produire afin de permettre au jury d'évaluer la qualité de votre parcours (ex : relevés de notes de vos années de formation au titre requis pour le présent concours, appréciation de vos enseignants et/ou employeurs, etc.)

Nous rappelons qu'il s'agit d'un concours sur titres : votre candidature sera donc exclusivement évaluée au regard des éléments figurant dans votre dossier, en comparaison avec ceux des autres candidats. À ce titre, il vous est vivement recommandé d'apporter un soin particulier au choix des pièces transmises, en veillant à leur pertinence, leur qualité et, le cas échéant, à leur caractère suffisamment complet et détaillé afin de valoriser au mieux votre parcours et vos compétences.

- Pour les candidats en activité, une communication des 3 derniers compte rendus professionnels

Mail pour l'envoi des candidatures : [organisation-concours@cg974.fr](mailto:organisation-concours@cg974.fr)

Adresse postale pour l'envoi des candidatures :

Les dossiers de candidature sont à retourner uniquement par courriel à l'adresse suivante :

[organisation-concours@cg974.fr](mailto:organisation-concours@cg974.fr)

Entre le lundi 18 mai 2026 au vendredi 17 juillet 2026 à 12h00

Aucun autre mode de transmission ne sera accepté.

Tout dossier incomplet à la date du vendredi 17 juillet 2026 à 12h00 sera rejeté.